

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2757>

Conférence nationale 2019 des adhérents du SNTRS-CGT à la retraite

- VIE DU SYNDICAT - RETRAITÉS -

Date de mise en ligne : mardi 8 octobre 2019

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Conférence nationale 2019 des adhérents du SNTRS-CGT à la retraite

Cette conférence statutaire s'est tenue à Paris le 26 mars, dans les locaux syndicaux de l'Université Pierre et Marie Curie. Des camarades retraités désignés par leurs sections (15) sont venus de Toulouse, de Lille et d'Ile de France pour débattre des préoccupations et du syndicalisme des retraités. Etaient invités Gilles Mercier du bureau national du SNTRS, Alain Barbier, secrétaire général de l'UFR FERC et Pierre-Yves Chanu, conseiller confédéral CGT pour la protection sociale.

Gilles Mercier a centré son exposé sur la répression violente du gouvernement à toute contestation, sur les projets de réformes PACTE, Santé, Transformation de la fonction publique (F.P.) et Retraites ainsi que sur les réorganisations dans l'ESR et dans les EPST.

Alain Barbier est intervenu plus particulièrement sur la criminalisation de l'activité syndicale et sur la nécessité de l'action conjointe des actifs et retraités pour stopper les projets de réformes. Pour le 52ème Congrès de la CGT, l'UFR FERC a 3 délégués mandatés pour défendre le statut de la F.P. et contre le projet de réforme des retraites par points.

Les participants ont ensuite rédigé et adopté à l'unanimité la motion suivante :

La conférence nationale des retraités du SNTRS-CGT, réunie le 26 mars 2019, exprime son soutien à Geneviève Legay, retraitée de 73 ans gravement blessée à l'occasion de la charge policière du 23 mars 2019 à Nice, alors qu'elle défendait le droit de manifester.

La conférence nationale s'associe au communiqué confédéral de la CGT du 25 mars, condamnant notamment les violences policières et la criminalisation de l'action syndicale.

La conférence nationale des retraités du SNTRS-CGT exige la reconnaissance du droit de manifester et l'abandon de la loi dite "anti-casseurs".

Pouvoir d'achat des retraites

Le pouvoir d'achat des retraités va baisser en 2019 et 2020 puisque leurs pensions n'augmenteront que de 0,3% par an alors qu'il est prévu une hausse du coût de la vie de 1% par an. Cette baisse se cumulera à celle subie par une majorité de retraités depuis janvier 2018 du fait de l'augmentation de 1,7 point du taux de la CSG (contribution sociale généralisée). Cette volonté politique de diminuer « le coût des pensions » est aussi à l'oeuvre dans le projet de réforme des retraites.

La réaction des retraités par rapport aux attaques de leur pouvoir d'achat est diverse : certains qui ont des retraites qu'ils considèrent confortables trouvent normales ces mesures dont le but serait d'aider les actifs et des jeunes dans la galère. Pourtant, même avec une retraite à taux plein de catégorie A, le quotidien devient difficile quand on est seul et locataire.

La CGT doit être précise dans ses revendications pour réussir à mobiliser : par exemple, pas de retraite en dessous du SMIC, en précisant que la CGT revendique le SMIC à 1800Euros brut. La CGT doit demander que la « politique

des seuils » pour les aides sociales et la fiscalité qui est source d'injustice soit remplacée par des mesures plus progressives.

Casse de la Sécurité sociale

La bascule du financement de la Sécurité sociale (**Maladie, Famille, Vieillesse et Accidents du travail et maladies professionnelles**) par des cotisations sociales vers un financement par la CSG nuit à la solidarité. Le gouvernement va au devant de la volonté du patronat qui souhaite se débarrasser de toutes « charges sociales ». Avec la CSG, il prend la main pour établir un socle minimal de protection pour tous. Au delà, ce sera le royaume des assurances privées. La politique actuelle qui consiste à imposer une diminution des « dépenses » de la Sécurité sociale tout en entretenant son déficit par des exonérations de cotisations doit être combattue. Il faut expliquer l'importance de la solidarité qui ne peut se construire qu'avec des cotisations basées sur le travail et ouvrant des droits en fonction des besoins.

Réformes de l'action publique et des régimes de retraites

Comment construire le rapport de forces pour stopper ces réformes néfastes qui préoccupent les retraités ? Il faut riposter à l'opposition public/privé entretenue par le gouvernement pour faire passer ces réformes. Il faut qu'actifs et retraités agissent ensemble et s'appuyer sur l'attachement de la population à des services publics de proximité. La CGT doit organiser la convergence des luttes contre la réforme des retraites, pour la défense du statut de la Fonction publique, des services publics et pour la reconquête de la Sécurité sociale. Seule la grève générale pourra briser la volonté du gouvernement, mais ce n'est pas que l'affaire de la CGT ; si les autres organisations ne suivent pas, elle ne sera pas possible.

Suite aux échanges sur ces différents sujets, une motion a été proposée, adoptée à l'unanimité, à l'adresse du BN et de la CE du SNTRS, de la FERC, de l'UFSE et de la CGT :

La conférence nationale des retraités (CNR) du SNTRS-CGT réunie le 26 mars 2019 à Paris à l'Université Pierre et Marie Curie constate la dégradation des retraites depuis de nombreuses années imposée par les gouvernements successifs. Cette dégradation des retraites est sérieusement aggravée avec l'actuel président de la République et son gouvernement : augmentation de la CSG de 1,7 point pour une majorité de retraités et désindexation des pensions sur les prix en 2019 et 2020. Le pouvoir d'achat des pensions aura donc baissé pour de nombreux retraités de 5% entre 2017 et 2020. De plus, le projet de réforme des retraites visant à instaurer un système universel par points donnerait la possibilité à l'Etat d'organiser l'évolution des pensions à la baisse de manière coordonnée et automatique.

La CNR du SNTRS-CGT revendique une revalorisation dès cette année des pensions et leur indexation sur les prix et les salaires, l'abandon du projet de réforme des retraites, le maintien du régime général et des régimes spéciaux et leur amélioration (suppression des décotes, diminution du nombre d'années de cotisations exigées, etc.) et le retour du droit à la retraite à 60 ans.

La CNR du SNTRS-CGT demande aux organisations de la CGT de mobiliser sans attendre les actifs et les retraités pour la satisfaction de ces revendications.

L'activité des retraités au SNTRS

Initié par des retraités de la section de Jussieu, un groupe de travail organise des réunions thématiques pour les adhérents du SNTRS à la retraite habitant Paris et ses environs (10 à 12 camarades par réunion). Des activités se font aussi en lien avec l'Union Syndicale des Retraités CGT (USR-CGT) de Paris.

La récente section des retraités de Toulouse d'une vingtaine de syndiqués se réunit 4 à 5 fois par an malgré le

problème de l'éloignement. Organiser une activité syndicale des retraités du SNTRS près de leur lieu de vie est souhaitable dès que les conditions le permettent.

Un des objectifs de la section nationale des retraités est d'oeuvrer pour la continuité de l'activité syndicale des adhérents du SNTRS quand ils partent à la retraite. Pour cela elle est en contact régulier avec le bureau national (BN) du SNTRS-CGT. Par ailleurs elle a alerté le BN pour qu'il dénonce la politique de segmentation des tarifs de la MGEN en fonction de l'âge, en rupture avec la solidarité intergénérationnelle.

La plupart des adhérents retraités sont isolés et il faut tenir compte que beaucoup n'ont pas accès à Internet.

Reconquête de la Sécurité sociale :

présentation par **Pierre-Yves Chanu**, conseiller confédéral CGT pour la protection sociale, vice-président de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale, membre du Conseil d'orientation des retraites (COR).

Dans l'après-midi, P.Y. Chanu, invité dans le cadre de la campagne de la CGT « Pour la reconquête de la Sécurité sociale », à l'aide d'un diaporama très clair, a tout d'abord rappelé les fondements de la Sécurité sociale, l'histoire de son évolution jusqu'à nos jours, la transformation des risques sociaux depuis les années 70 et l'organisation actuelle de la protection sociale en France.

Puis il a présenté les travaux des collectifs de la CGT « Protection sociale » et « Politique de santé, offre de soins », chargés d'élaborer des propositions « Pour une sécurité sociale du 21ème siècle ». Ces propositions doivent maintenant être débattues dans les organisations syndicales. L'objectif serait d'aller vers une Sécurité sociale intégrale avec extension de son périmètre (droit à l'autonomie, à l'emploi, etc). Il faudra aussi démontrer que le financement de ce projet ambitieux est réalisable, avec un seul collecteur et un seul payeur, la Sécurité sociale.

Un livret et des documents rédigés par les 2 collectifs sont disponibles mais peu diffusés. Leur contenu a besoin d'être remanié car il renferme des incohérences. Le principe d'une Sécurité sociale intégrale a été intégré dans le projet de document d'orientation du 52ème Congrès de la CGT, avec les propositions pour sa gouvernance et pour son financement basé sur le salaire socialisé.

Les questions posées à P.Y. Chanu ont pointé l'importance du salaire socialisé pour le financement de la protection sociale (cotisations patronales et salariales mutualisées pour assurer les aléas de la vie). Les exonérations de cotisations sociales entraînent une diminution du salaire indirect mutualisé et permettent au patronat de dégager une plus grande marge de profit. Elles s'élèvent aujourd'hui à 70 Mds d'euros par an. Il faut agir sur ce levier pour financer la sécurité sociale intégrale.

Pour celles et ceux qui trouvent ce projet de sécurité sociale intégrale irréaliste, P.Y. Chanu précise qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un projet de transformation sociale par étapes. Il peut s'avérer nécessaire de défendre des positions pour satisfaire les revendications immédiates des salariés, mais cela ne doit pas empêcher la CGT de se battre pour faire avancer un plus vaste projet.